

**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration
27 novembre 2019**

- **Présents :** M. AUGER, Mme DELLAC, Mme BOURREAU, M. BATAILLY, M. BLUM (représentant M. JEUNMAÎTRE), Mme PAUL-BERNARD, M. COCAULT (représentant M. Dubrac), Mme CONSTANT-ACOCA, M. MOUFFLET, Mme VIALARD
- **Mandats :** M. VASSALLO donne mandat à M. COCAULT, M. MOLLIN donne mandat à Mme DELLAC, Mme ARRIEU donne mandat à M. MOUFFLET, Mme GROSBOIS donne mandat à Mme DELLAC
- **Excusés :** M. GOMEZ, Mathieu HANOTIN, Mme GROBOIS, Mme SAÏD-ANZOOM, Mme VALLS, Mme EHNY, Mme Catherine ROBERT-HAUGLUSTAINE, M. VASSALLO, Mme SBIA, M. DESLOQUES, M. MOLIN, Mme PERROT, Mme ARRIEU
- **Invités :** M. MEIER, directeur, M. GODIN (administration du Conseil départemental)

Mme DELLAC, Présidente, rappelle l'ordre du jour :

- I - NOMINATION DES REPRESENTANTS DE SEINE-SAINT-DENIS TOURISME AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE *EXPLOREPARIS.COM***
- II - APPROBATION DES DEMANDES D'ADHESION A SEINE-SAINT-DENIS TOURISME**
- III – ADHESION AU RESEAU A.T.D. (ACTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE)**
- IV – BILAN DE L'EDITION 2019 DE L'ETE DU CANAL**
- V - QUESTIONS DIVERSES**

* * * * *

- I - NOMINATION DES REPRESENTANTS DE SEINE-SAINT-DENIS TOURISME AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE *EXPLOREPARIS.COM***

Mme Dellac, Présidente, expose :

Lors de sa réunion du 4 juin dernier, le Conseil d'administration avait approuvé le Contrat Constitutif du Groupement d'Intérêt économique ExploreParis.com et avait désigné comme personne physique pour le représenter en sa qualité de co-administrateur, Olivier MEIER, dans la mesure où il allait devenir le président de Seine-Saint-Denis Tourisme.

Notre Conseil d'Administration a désormais la responsabilité de désigner les trois représentants (personnes physiques) qui, avec les trois représentants désignés par le Conseil d'Administration du CDT du Val-de-Marne, constitueront l'Assemblée générale (ou Assemblée des membres).

Pour mémoire, conformément au Contrat constitutif adopté en juin, l'Assemblée générale ordinaire est notamment compétente pour prendre les décisions ayant pour objet :

- de statuer sur les comptes de chaque exercice (...);
- de conférer aux administrateurs membres du Comité Directeur les autorisations nécessaires notamment lorsque les actes à engager sont supérieurs à 200.000 euros ;

Les décisions de l'assemblée générale extraordinaire sont notamment celles qui ont pour objet :

- de compléter ou modifier les dispositions du Contrat constitutif et du Règlement intérieur (...);
- de statuer sur l'entrée de nouveaux Membres dans le Groupement ;
- de nommer les administrateurs membres du Comité Directeur, le(s) contrôleur(s) de gestion et le(s) contrôleur(s) des comptes – et/ou de les révoquer;
- de prononcer la dissolution anticipée du Groupement ;
- de modifier les droits et obligations des Membres.

Pour être conforme à l'esprit de cette construction, il est proposé au Conseil de nommer, d'une part, deux représentants du Conseil départemental parmi les membres du CA, et d'autre part une personnalité qualifiée représentant la société civile :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration NOMME à l'Assemblée générale du GIE Explore Paris :

- **Nadège Grosbois**, Vice-présidente du Conseil départemental,
- **Dominique Dellac**, Présidente de Seine-Saint-Denis Tourisme,
- **et Nicholas Moufflet**, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ile-de-France

II – APPROBATION DES DEMANDES D'ADHESION A SEINE-SAINT-DENIS TOURISME

Mme Dellac, Présidente, expose :

Les nouveaux statuts de Seine-Saint-Denis Tourisme, tels qu'ils ont adopté lors de l'Assemblée générale du 24 juin 2019 créent deux catégories d'adhérents :

- Les membres de droit : les représentants du Conseil départemental, les représentants des chambres consulaires, et les représentants des organismes publics du tourisme (le CRT, les OT dotés de la personnalité morale et leur union départementale ;
- Les membres actifs ainsi définis : « les personnes physiques ou morales qui le souhaitent et qui s'acquittent de leur cotisation annuelle ».

Cette procédure d'adhésion est ouverte :

- Aux collectivités territoriales :
 - toutes les communes qui le souhaitent ;
 - les Établissements publics territoriaux
- Au monde du tourisme, de l'économie, de l'aménagement et de la formation.
 - les acteurs du tourisme d'affaires,

- du tourisme d'agrément,
 - les hôteliers,
 - les restaurateurs,
 - les entreprises et les structures d'aménagement urbain
 - les structures de formation
- Au monde de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs ainsi que le monde associatif et celui de l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil d'administration a adopté une grille de cotisation par collège et par catégorie, laquelle a été finalisée au terme d'une consultation électronique organisée en septembre pour le secteur de l'hôtellerie.

Une première campagne d'adhésion vient donc d'être lancée par l'envoi de courriers aux partenaires habituels ou occasionnels de Seine-Saint-Denis Tourisme.

De premières demandes d'adhésion nous sont parvenues qu'il est demandé au Conseil d'examiner.

Ont demandé leur adhésion, au titre de 2019 ou à partir de l'année 2020, les organismes suivants :

- Empartance IDF
- Le Musée de l'air et de l'espace
- Le Stade de France
- Le Centre des Monuments Nationaux
- Le Parc de La Villette
- L'ENS Louis Lumière
- L'Institut National du Patrimoine
- La RATP
- Aéroports de Paris

M. AUGER et **Mme VIALARD** indiquent que les organismes qu'ils représentent au sein du Conseil d'Administration souhaitent également maintenir leur appartenance à Seine-Saint-Denis Tourisme, à savoir :

- La Fédération nationale de Randonnée Pédestre 93,
- Le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement,

Mme CONSTANT-ACOCA indique que la Ville du Raincy, qu'elle représente, souhaitera probablement reconduire son appartenance à Seine-Saint-Denis Tourisme et suggère que ce point puisse être délibéré par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration APPROUVE les adhésions demandées.

III – ADHESION AU RESEAU A.T.D (ACTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE)

Mme Dellac, Présidente, expose :

Seine-Saint-Denis Tourisme été approché par le Réseau Acteurs du Tourisme durable. Il s'agit d'un réseau de près de 150 professionnels en France, engagés pour un tourisme plus responsable, dont la mission est d'accompagner le secteur touristique vers une évolution de ses pratiques, et de favoriser les synergies entre les différents acteurs.

Parmi ses principales activités, ATD organise les Palmes du tourisme durable, et les Université du tourisme durable.

Ne peuvent adhérer que les organismes qui attestent d'un engagement significatif dans le champ du tourisme durable.

La place qu'occupe le tourisme de proximité dans les produits que nous développons, l'accompagnement que nous proposons aux structures hôtelières pour les faire évoluer sur ces points, et notre engagement aux côtés des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la mise en tourisme de leurs projets justifient que nous envisagions une adhésion à ce réseau.

La cotisation représente un montant de 495,00 € annuels.

Ce serait pour Seine-Saint-Denis Tourisme à la fois un affichage positif, notamment dans la perspective des JOP Paris 2024, le moyen de nous enrichir de bonnes pratiques développées ailleurs, et aussi une opportunité pour l'accueil éventuel d'événements à forte visibilité (Université du tourisme durable, palmes, autre...).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration APPROUVE le principe d'une demande d'adhésion au réseau des Acteurs du tourisme durable.

IV – BILAN DE L'EDITION 2019 DE L'ETE DU CANAL

La Présidente laisse la parole à **M. Meïer** pour présenter un premier bilan de l'Été du canal :

M. Meïer, Directeur, expose :

L'Été du canal a rencontré un nouveau succès public. On le doit à la richesse de sa programmation, à l'attractivité retrouvée des berges des canaux, à la demande toujours très forte de loisirs estivaux de proximité, et surtout à la diversité des contributions qu'y ont apporté les très nombreux partenaires de la manifestation.

- Les **navettes fluviales**, attractivité centrale de la manifestation, ont enregistré **30.400 embarquements**, avec un record de fréquentation le samedi 24 août, qui a vu passer 2.700 passager.e.s.
- Les **croisières thématiques**, pour découvrir autrement les berges du canal de l'Ourcq et du canal Saint-Denis, ont, elles, accueilli près de **6.500 passagers**, avec notamment :
 - o Les croisières brunch locavores commentées, avec 522 participants ;
 - o En haut du palmarès, les croisières vers ou depuis le parc de la Poudrerie, dites « appel de la forêt », qui ont comptabilisé 1.548 passager.e.s (contre 1.000 en 2018), dont une bonne partie avec leur vélo ;
 - o les croisières-cinéma en partenariat avec La Villette ; les croisières musicales autour des esthétiques électro, hip-hop, world musique, musique harmonique ; ou encore les croisières découvertes autour du street-art ou de l'alimentation anti-gaspi... qui ont également su séduire les habitants, ainsi que de très nombreux visiteurs, habitants de l'Île-de-France ou touristes.

a) Canal de l'Ourcq :

Succès aussi pour les différents pôles d'animations tout le long de l'Ourcq :

- l'ensemble des activités à la Poudrerie ont eu beaucoup de succès :
 - o Les visites commentées du parc (patrimoine et biodiversité), mises en place par les services départementaux ;

- Les activités sportives organisées par la FSGT, dans le cadre d'*Activ'été*, que notre plateforme ExploreParis a permis d'ouvrir à de nouveaux publics ;
 - Les deux bals de l'été, dont celui de la *Libération* le 25 août.
- Les activités d'*Aulnay fête l'été*, à Aulnay-sous-Bois, ont aussi rencontré un très grand succès : avec 5.820 personnes qui ont été comptabilisées sur les activités culturelles, et 7.500 sur la base nautique, mais aussi avec ses bals, ses ateliers, et la péniche du Lapin Vert qui créait à cette occasion son nouveau spectacle, *le Cabaret du fleuve*.
 - A Noisy-Bondy, le succès de l'an dernier a été renouvelé, avec l'expérimentation réussie d'une nouvelle attraction : le **téléski nautique**. Au total, entre le 6 juillet et le 4 août, ce sont près de 52.000 passages qui ont été enregistrés aux différentes activités proposées.
 - A Bobigny, notre *Port de loisirs* – pôle de référence de l'été du canal durant tous les week-ends de l'été, a reçu, pour ses huit week-ends festifs, plus de 30.000 personnes, avec des ateliers participatifs extrêmement appréciés, en particulier sur les thématiques sociales et solidaires. Il a connu chaque week-end les couleurs singulières que lui apportaient ses différents partenaires. Malgré les restrictions horaires qui nous ont conduit à fermer les activités à 22h au lieu de minuit (en raison de l'installation de nouveaux habitants à proximité), il a reçu jusqu'à 10.000 personnes pour le *Macki off festival*, les 3 et 4 août, qui aura été son véritable temps fort. Plusieurs collectifs ont animé des après-midis et des soirées autour du spectacle vivant :
 - Cirque et musique, avec le collectif *La défriche* et l'orchestre *La Sirène* les 6 et 7 juillet ;
 - Ateliers de cuisine, de jardinage et de street-art, les 13 et 14 juillet ;
 - Musique les 20 et 21 juillet avec *Les Berges Sonores* et *Les Patates Braves* ;
 - les 27 et 28 juillet, un concert enflammé de Sidi Wacho, avec un *African Market*, des DJ set, des ateliers de street-art, de fabrication d'instruments de musique à partir de matériaux de récupération, de réparation avec *Pik Pik Environnement...*
 - Si les 10 et 11 août, avec *Petit Bain* et les 17 et 18 août avec *Deviant Disco* ont souffert d'une météo très humide, le week-end de clôture des 24 et 25 août autour de *La Manufacture III* avec ses ateliers de Street-art, *l'Afrikan Market*, ses DJ sets et des concerts, a constitué une clôture flamboyante de l'édition 2019 de l'Eté du canal.

b) Canal Saint-Denis :

Pour le canal Saint-Denis, il faut noter le succès des animations organisées ou reçues par la ville d'Aubervilliers sur l'esplanade du Millénaire, dans la darse. Une première participation à l'Eté du canal qui a constitué un pari réussi :

- 1.500 personnes accueillies dans la base nautique pour les seuls deux week-end des 20-21 et 27-28 juillet (le souhait est qu'à l'avenir, la base pourra être installée dans la darse et non dans le canal, et pourra fonctionner même en semaine avec les centres de loisirs),
- 1.200 participants aux visites de *l'Axolotl*, péniche artistique, entre le 6 et le 14 juillet,
- et 1.500 participants comptabilisés lors de *l'Auber Graffiti Show* organisé le 7 juillet par l'Office de tourisme de Plaine commune Grand Paris,
- une programmation diversifiée, avec des agrès sportifs encadrés par des animateurs sportifs de la ville, des ateliers créatifs sur les thèmes de l'alimentation, du pochoir, etc.

Le canal Saint-Denis a aussi vécu au rythme de la *Kermesse électronique*, à la Maltournée, organisée par l'Office du tourisme de Plaine-Commune Grand Paris, qui a rassemblé près de 3.000 personnes les 20 et 21 juillet, du *festival de l'Orfèvrerie*, sur le site des anciennes usines Christofle, les 6 et 7 juillet, des activités culturelles proposées par le 6b, des interventions artistiques de *Décor sonore* au 6b, ou de *Meliades* sur les quais Josette et Maurice Audin, inaugurés pour l'occasion par Plaine Commune, ou encore des événements musicaux hebdomadaires portés par les péniches *le Barboteur* et *l'Urban boat* près de la darse du Millénaire...

Avec la volonté des villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis, et l'engagement de Plaine commune, le Canal Saint-Denis s'affirme comme un futur terrain d'expansion des loisirs estivaux et des mobilités populaires en Seine-Saint-Denis.

c) essor des bases nautiques :

L'autre nouveauté tenait au nombre et la diversification des activités nautiques proposées, avec des parcs d'activités nautiques dans 4 villes (Aubervilliers, Pantin, Noisy-Bondy et Aulnay-sous-Bois), et la mise en place d'une activité totalement inédite sur les cours d'eau d'Île-de-France : **le téléski nautique**, qui a permis à plusieurs milliers de jeunes du département de s'exercer à cette activité forte en sensations.

L'Été du canal continue ainsi de s'affirmer comme la manifestation incontournable pour souligner l'attractivité de nos canaux et de nos berges, permettre l'appropriation des mutations urbaines par leurs habitants, et pour construire avec Paris et entre les communes riveraines des collaborations fructueuses.

Été du canal 2019	
Origine du public des navettes	
Seine-Saint-Denis	37 %
Paris	36 %
Ile-de France (autres départements)	15 %
Autres régions de France	6 %
Pays étrangers	6 %

La répartition des publics des navettes reste stable. Les variations observées par rapport à 2018 sont infimes au regard de la faillibilité de notre système de comptage.

A noter toutefois un tassement sur le nombre de passagers ayant emprunté les navettes fluviales (9.000 de moins par rapport à 2018), à mettre sur le compte d'une météo qui a montré des visages hostiles : de très fortes pluies fin juillet et mi-août, et un effet canicule début juillet qui conduisait une partie du public à sortir beaucoup plus tard dans l'après-midi.

La communication de l'Été du canal s'est à nouveau avérée efficace avec une couverture par les médias dans leur ensemble (presse papier, en ligne et audiovisuelle) très satisfaisante, mais avec des campagnes d'affichage métro qu'il nous a, cette année, fallu payer du fait du retrait du Comité régional du tourisme, d'une part, et d'autre part d'un temps d'affichage plus court offert par la RATP. Le mini-site de *l'Été du canal* a vu sa fréquentation se maintenir au-dessus des 2.200 sessions par jour en juillet-août, auxquelles il faut ajouter l'efficacité de la boutique exploreparis.com pour la réservation des croisières et de l'ensemble des activités sur inscription.

Dans un contexte budgétaire qui reste difficile, le succès de l'édition 2019 s'avère toutefois contrarié par les difficultés à maintenir la croissance nécessaire des **financements externes** ; sur un volume total d'environ 625.000 €, les activités de l'Été du canal prises en charge par Seine-Saint-Denis Tourisme ont été financées à hauteur de :

- 39 % par les contributions des collectivités (Département, Ville de Paris, Région Ile-de-France, Est-ensemble et Plaine Commune, Ville de Livry-Gargan),
- 42 % par les contributions des partenaires et mécènes (inférieure de 49.000 € par rapport à 2018),
- 19 % par les produits des activités payantes (contre 21 %).

A noter que **la Région Ile-de-France** a apporté une contribution importante à L'Été du canal par le biais du Fonds régional du tourisme, mais qui ne suffit à compenser la stagnation des autres contributions publiques, l'érosion des soutiens privés et la baisse conjoncturelle des recettes en billetterie liées à la météo.

Dans l'attente de nécessaires ajustements comptables, il est d'ores-et-déjà possible de dire que les produits sont inférieurs de 80.000 € à ceux qui étaient escomptés au budget prévisionnel, et ce déficit va donc peser sur l'équilibre comptable de l'exercice 2019.

A côté du nécessaire effort à consentir sur la recherche de partenariats et de mécénat, il faudra également compter sur ces contraintes pour l'organisation de la prochaine édition de l'Eté du canal, d'autant que nous ne disposerons plus, au Parc de la Bergère à Bobigny, de l'installation éphémère Mobilab (qui était prise en charge par Est Ensemble), qui permettait, à peu de frais, l'installation de partenaires dans des structures adaptées à l'événementiel musical.

M. COCAULT remercie Seine-Saint-Denis Tourisme pour son engagement sur le canal Saint-Denis, rappelle le succès qu'a représenté l'opération Nuit Blanche à Aubervilliers début octobre, et suggère que cela puisse être intégré à l'Eté du canal.

M. AUGER exprime à son tour ses félicitations. Il souligne la difficulté qu'a représenté cet été la canicule, qui a conduit le Comité départemental de randonnée pédestre à annuler trois ballades le long des berges.

M. BLUM rappelle l'engagement du CRT dans le dispositif des Volontaires du tourisme et espère que l'Eté du canal pourra en être bénéficiaire l'an prochain. Il explique le retrait des financements du CRT dans les campagnes de communication de l'Eté du canal par le recentrage des politiques de communication sur la France et l'International.

Mme VIALARD manifeste son intérêt à ce qu'un travail conjoint puisse être entrepris sur les questions environnementales.

M. MEIER répond, sur les questions de communication, qu'une campagne commune de communication pour tous les projets événementiels concernant les canaux pourrait être engagée en 2020, pour valoriser la cohérence et la complémentarité des projets tels que Le Cri du Canal (fin mai), l'Eté du Canal, le projet Odysée (18-20 septembre) ou encore Nuit Blanche (début octobre).

Après discussion, le Conseil d'Administration PREND ACTE du bilan de l'édition 2019 de l'Eté du canal.

En l'absence de Questions diverses, Mme DELLAC constate que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance.

La Présidente,



Dominique DELLAC
Conseillère départementale
de la Seine-Saint-Denis